

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 37
En exercice : 37
Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de convocation : 23/10/2025

Séance du 30 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trente du mois d'octobre à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil (Mairie) de Camarès, sous la présidence de Mme Monique Aliès, Présidente

Présents : Monique ALIÈS, Sophie CAUMETTE, Hélène CHICO ROS, Alain CONDOMINES, Francis CULIE, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Michel LEBLOND, Eva LE CHARPENTIER, Xavier PUECH, Viviane RAMONDENC, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Eloi ALBET, Michel SIMONIN, Yves VIALA

Excusés ayant donné un pouvoir : Jean-Louis CABANES à Jean-Claude TOUREL, Claude CHIBAUDEL à Cyril TOUZET, Gérard DRESSAYRE à Guy SALES, Jean-Louis FRANJEAU à Sophie CAUMETTE, Philippe GIGANON à Monique ALIÈS, David MAURY à Patrick ROQUES, Claude SERS à Xavier PUECH, Anne-Claire SOLIER à André SERIN

Absents excusés : Laure BERNAT, Albert BOUSQUET, Séverine DRESSAYRE, Jean-François ROUSSET

Absents : Jean-Luc JACQUEMOND

Michel WOLKOWICKI est désigné secrétaire de séance

N°20251030_123

Objet : Dispositif « Chorale à l'école » pour l'année scolaire 2025/2026 – validation des coûts

Madame la Présidente rappelle le projet « Chorale à l'école » qui a été initié auprès des écoles maternelles et élémentaires du territoire.

L'enseignement musical, entièrement gratuit pour les familles, est intégré dans le temps scolaire et périscolaire, selon un projet pédagogique et un planning définis en étroite concertation entre l'ensemble des partenaires.

Le fonctionnement de ce dispositif s'appuie sur la collaboration des équipes pédagogiques, administratives et d'encadrement de l'ensemble des partenaires, faisant l'objet d'un projet pédagogique global.

Conformément aux préconisations des circulaires des Ministères de l'Éducation Nationale et de la Culture, proposées dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle et du « Plan Chorale » conjointement initiés par ces ministères, le Syndicat Mixte du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron, le Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès, le Département de l'Aveyron, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, en lien avec notre Communauté de Communes, mettent en œuvre ce dispositif « Chorale à l'école » auprès des écoles du territoire pour :

- Donner aux élèves un accès à une pratique artistique régulière,
- Mettre en œuvre un projet fédérateur entre les différentes écoles du territoire,
- Développer les capacités d'expression et de création des élèves, tant au niveau individuel que collectif,
- Inscrire le projet dans la dynamique éducative et artistique du Centre Culturel de Rencontre de l'Abbaye de Sylvanès.

Madame la Présidente indique que, pour l'année scolaire 2025/2026, le reste à charge pour la Communauté de Communes représenterait 50 % du coût total, soit un montant de 4 714,00 €.

CHOEUR A L'ECOLE - CENTRE CULTUREL DE RENCONTRES - CC MONTS, RANCE ET ROUGIER - 2025-2026						
contenu pédagogique	nbre d'écoles	total heure hebdo	nbre de semaines d'intervention	volume horaire annuel	coût horaire	coût annuel
Semaine A	5	03:45	14	52:30:00	68,00 €	3 570,00 €
Semaine B	5	03:45	14	52:30:00		3 570,00 €
Coordination		00:30	28	14:00:00		952,00 €
Restitution				4:00:00		272,00 €
Total enseignement				123:00:00		8 364,00 €
Frais de déplacements						1 064,00 €
TOTAL GENERAL						9 428,00 €

Semaine A : début mardi 7 octobre

Semaine B : début mardi 14 octobre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le dispositif « chorale à l'école » pour l'année scolaire 2025/2026,
- **VALIDE** le coût du reste à charge pour la Communauté de Communes au montant de 4 714,00 €,
- **DONNE** tous pouvoirs à sa Présidente pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Monique ALIÈS*



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.